Grille d'évaluation hébergement

Audit du référent.e

Structure du référent :

Nom du référent :

Date de l'audit :

Nom du (des) représentant(s) rencontré(s) :

Informations sur le prestataire

Type d'hébergement :

Classement :

Nom de l'établissement :

Propriétaire de l'établissement :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Site internet :

Pour rappel : Le prestataire doit valider les critères d'éligibilité, les critères socles ainsi que les critères thématiques. Le critère thématique optionnel, est un bonus

Ne sont pas éligibles les vans et les camping-cars qui sont des moyens de transport et non des hébergements ainsi que les hébergements non-marchands.

Critères d'éligibilité	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être situé à proximité d'un itinéraire vélo				
1.1 Le prestataire évalué est situé à proximité d'un ou plusieurs itinéraires répondant à l'une des catégories éligibles au déploiement de la marque Accueil Vélo :				
1.1.1 itinéraire inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes	☐	☐	☐	
1.1.2 itinéraire inscrit à un schéma régional ou départemental cyclable.	☐	☐	☐	
1.1.3 itinéraire « sportif » inscrit dans les mêmes schémas que ci-dessus ou au PDIPR ou labellisé « Grandes Traversées » par la FFC	☐	☐	☐	
1.1.4 « camp de base » : accès train+ vélo ou car + vélo +5 boucles minimum inscrites à un schéma (chaque boucle balisée et minimum 10km) + services aux cyclistes minimum hébergement / restauration/ location + POI	☐	☐	☐	
1.1.5 itinéraire de « maillage », sur véloroute, inscrit à un schéma départemental, mesurant de 35 à 100 km et reliant deux itinéraires ou rejoignant un lieu touristique d'importance.	☐	☐	☐	

Pré-requis	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Peuvent candidater les hébergements touristiques classés selon les normes nationales propres à chaque catégorie. Pour les types d'hébergement ne disposant pas d'un classement réglementaire, l'établissement candidat à la marque Accueil Vélo doit être labellisé.				
1.1 L'hébergement est classé selon les normes nationales propres à chaque catégorie.	☐	☐	☐	
1.2 Pour les types d'hébergements ne disposant pas d'un classement réglementaire, l'établissement est labellisé selon les démarches nationales et/ou territoriales de qualité comme Chambre d'Hôtes Référence, Gîtes de France, Clévacances, Bienvenue à la ferme, Accueil paysan, Rando accueil, Fleurs de soleil.	☐	☐	☐	
1.3 Pour les habitats atypiques et les habitats légers dédiés à l'itinérance qui ne disposent donc pas de classement et n'ont pas d'accueil physique, le référent peut accorder une dérogation si la demande contribue à résorber la pénurie d'offres sur le territoire et sous réserve qu'il y ait, sur place ou à proximité :	☐	☐	☐	
1.3.1 des sanitaires accessibles et	☐	☐	☐	
1.3.2 une prise électrique pour recharger les téléphones et GPS et	☐	☐	☐	
1.3.3 une borne de recharge pour les batteries des VAE et	☐	☐	☐	
1.3.4 une documentation touristique à disposition.	☐	☐	☐	

Grille d'évaluation hébergement

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être informé sur le meilleur parcours pour arriver chez votre Accueil Vélo Rappel : Si vous avez un doute sur l'itinéraire de liaison, parlez-en à votre animateur territorial de la marque. L'accès au service Accueil vélo doit être cohérent par rapport au positionnement (cible de clientèle, type de pratique du vélo et territoire).				
1.1 Le prestataire connaît le trajet de liaison entre l'itinéraire et son établissement.	☐	☐	☐	
1.2 Le trajet de liaison répond à une des 4 possibilités ci-dessous :				
1.2.1 le prestataire est situé directement sur l'itinéraire.	☐	☐	☐	
1.2.2 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement est validé par un processus local	☐	☐	☐	
1.2.3 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement emprunte des aménagements cyclables en sites propres (véloroute, piste cyclable ...) ou en site partagé (bande cyclsable, chaussidou) ou une petite route de campagne au trafic automobile très limité et ne présentant pas de point noir (pas de carrefour important non aménagé, pas de rond point non aménagé, pas de circulation de poids lourds..)	☐	☐	☐	
1.2.4 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire vélo et l'itinéraire de liaison n'est pas aménagé (pas de voie verte ni de piste cyclable, ni de bande cyclable, ni de chaussidou, …) mais ne présente pas de point noir (pas de carrefour important non aménagé, pas de rond point non aménagé, pas de circulation de poids lourds..) et l'offre vélo du territoire n'est pas destinée à uen clientèle familiale ou de novices.	☐	☐	☐	
1.2.5 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et la liaison présente un ou plusieurs points noirs : carrefour important non aménagé, ronds points non aménagés, trafic poids lourd régulier (pare exemple zone industrielle ou commerciale) : le prestataire ne peut pas être labellisé	☐	☐	☐	
1.3 Le prestataire dispose d'un support (carte, plan ou texte) qui décrit ce trajet.	☐	☐	☐	
1.4 le prestataire s'engage à informer ses clients sur ce trajet en faisant figurer les indications sur ses documents de communication, son site internet et lors des contacts mails / téléphonique avec la clientèle.	☐	☐	☐	
2. Être accueilli : vous, votre vélo, vos sacoches … **Pouvoir facilement joindre votre Accueil Vélo et être renseigné sur ce qu'il propose et sur les autres services dont vous pouvez avoir besoin : réparateurs, loueurs, laverie… Avoir à disposition de la documentation sur l'offre d'itinéraires et de circuits vélo du territoire ainsi que de la documentation touristique.**				
2.1 Le prestataire est facilement joignable :				
2.1.1 les coordonnées du prestataire sont facilement trouvable en ligne	☐	☐	☐	
2.1.2 les coordonnées du prestataire sont affichés sur place	☐	☐	☐	
2.2 Le prestataire accueille physiquement ses clients				
2.2.1 l'accueil physique est systématique	☐	☐	☐	
2.2.2 il y a au moins un contact physique en début de séjour	☐	☐	☐	
2.3 Le prestataire peut en plus du français accueillir ses clients en anglais. Si le candidat à la labellisation ne parle pas anglais, il est préconisé de lui fournir un document (lexique ou schéma très basique ou brochure des principaux termes liés au vélo selon sa catégorie.	☐	☐	☐	
2.4 Le prestataire fournit de la documentation :				
2.4.1 sur les offres d'itinéraires vélos du territoire	☐	☐	☐	
2.4.2 touristique	☐	☐	☐	
2.5 Le prestataire fournit des conseils sur :				
2.5.1 les itinéraires vélo de proximité	☐	☐	☐	
2.5.2 sur les sites de visites, la restauration, les activités à proximité	☐	☐	☐	
2.6 Le prestataire fournit des informations :				
2.6.1 sur les services locaux dont les cyclistes pourraient avoir besoin	☐	☐	☐	
2.6.2 le prestataire fournit des informations de base sur la marque Accueil Vélo : ses objectifs , ses catégories	☐	☐	☐	
2.7 Le labellisé Accueil Vélo s'engage à participer aux rencontres organisées sur le territoire par l'Office de tourisme et/ou le référent sur l'offre vélo comme sur la mise en réseau des prestataires.	☐	☐	☐	

Grille d'évaluation hébergement

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
3. Pouvoir stationner gratuitement votre vélo sur place ou à proximité grâce à des arceaux ou à un local fermé, sécurisé et de plain-pied. Tous les hébergements Accueil Vélo vous mettront à disposition ce local.				
3.1 L'hébergement met à disposition gratuitement un local :	☐	☐	☐	
3.1.1 fermé et	☐	☐	☐	
3.1.2 couvert et	☐	☐	☐	
3.1.3 sécurisé (clés, cadenas à codes, badges...) et	☐	☐	☐	
3.1.4 de plain-pied ou accessible par une pente inférieure à 10%	☐	☐	☐	
3.2 Le local est dimensionné en fonction de la capacité d'accueil de l'hébergement (par exemple un gite 8 places qui ne disposerait que d'un local pour 2 vélos n'est pas labellisable)	☐	☐	☐	
3.3 Le local permet d'accueillir tous les types de vélos.	☐	☐	☐	
4. Pouvoir déposer vos sacoches et bagages le temps de votre pause via un service de gardiennage, de casiers, de consignes (gratuit ou payant). Ce service peut ne pas être proposé pour des raisons de sécurité – par exemple pour cause de dispositif vigipirate				
4.1 A l'arrivée, si la chambre/ l'hébergement n'est pas disponible, les cyclistes peuvent déposer leurs bagages à la conciergerie ou à l'accueil ou via un service de casiers le temps qu'ils puissent rentrer dans leur chambre/ hébergement.	☐	☐	☐	
4.2 Le jour du départ, les cyclistes peuvent déposer leurs bagages à la conciergerie ou à l'accueil ou via un service de casiers s' ils veulent poursuivre leur découverte locale avant de reprendre la route.	☐	☐	☐	
4.3 Le prestataire candidat à la labellisation informe ses clients sur ce service lors de ses contacts par mail ou téléphone et affiche l'information dans son espace d'accueil lorsque cela est possible.	☐	☐	☐	
5. Pouvoir recharger votre téléphone, votre GPS pendant la pause Rappel : Ce service est proposé uniquement aux clients des prestataires. Il n'est pas obligatoire que le labellisé Accueil Vélo surveille le téléphone / le GPS pendant son chargement. Le touriste à vélo doit être informé que cette recharge se fait sous sa responsabilité et être invité à attendre auprès de la prise la fin du chargement.				
5.1 Le prestataire offre la possinilité, à l'arrivée, si le logement/la chambre n'est pas prêt(e) ou le jour du départ après libération du logement, de recharger un téléphone ou un GPS via une prise.	☐	☐	☐	
5.2 Pour les hébergements qui ne disposent pas de prise, il s'agit de proposer une prise à l'accueil pour assurer gratuitement cette recharge	☐	☐	☐	
6. Pouvoir recharger la batterie de votre VAE le soir à l'étape ; ce service peut ne pas être proposé pour raison de réglementation dans certains monuments historiques par exemple. Rappel : La gratuité ou la tarification de cette recharge sont laissées à l'appréciation du labellisé. Sachant que le coût d'une recharge de batterie d'un VAE s'établit selon la puissance de la batterie entre 5 et 11 centimes d'euros. Si le prestataire décide de facturer cette recharge, l'information devra être précisée en amont lors de la communication avec le client.				
6.1 Une solution de recharge des batteries VAE est proposée dans ou à proximité du local à vélo ou	☐	☐	☐	
6.2 Les cyclistes sont invités à recharger la batterie de leur VAE à la/ l'une des prises de leur logement.	☐	☐	☐	
6.3 Si le prestataire facture cette recharge, l'information doit être partagée en amont.	☐	☐	☐	
6.4 A titre dérogatoire et exceptionnel, si le prestataire s'est vu signifier l'interdiction, par une autorité, de proposer la recharge des batteries, il pourra quand même être labellisé : - s'il y a une borne de recharge à moins de 500 mètres et - s'il y a pénurie d'hébergements sur ce territoire	☐	☐	☐	
7. Avoir à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries : matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied et vous indiquer le réparateur le plus proche. Rappel : Il n'est pas attendu que le prestataire réalise les opérations d'entretien ou les petites réparations. Je précise au prestataire qu'il doit renouveler les consommables du kit de réparation.				
7.1 Le kit de réparation comprend tous les éléments listés, sachant qu'il n'y a pas de dérogation possible :	☐	☐	☐	
7.1.1 matériel pour crevaison	☐	☐	☐	
7.1.2 jeu de clés standard	☐	☐	☐	
7.1.3 lubrifiant	☐	☐	☐	
7.1.4 pompe à pied	☐	☐	☐	
7.2 Le prestataire est capable de communiquer, si le client le demande, les coordonnées du réparateur de vélo le plus proche.	☐	☐	☐	

Grille d'évaluation hébergement

Critères thématiques obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Tous les hébergements Accueil Vélo s'engagent à vous donner la possibilité de laver et sécher votre linge et de nettoyer votre vélo				
1.1 Le prestataire met à disposition des touristes à vélo :	☐	☐	☐	
1.1.1 les équipements nécessaires pour laver son linge (à minima un évier)	☐	☐	☐	
1.1.2 les équipements nécessaires pour sécher son linge (à minima un étendoir)	☐	☐	☐	
1.1.3 et ses équipements sont dans un espace chauffé.	☐	☐	☐	
1.2 Si ce n'est pas possible, l'hébergeur :	☐	☐	☐	
1.2.1 doit accorder la possibilité de laver le linge dans les chambres/le logement	☐	☐	☐	
1.2.2 et mettre à disposition un étendoir dans la salle de bain.	☐	☐	☐	
1.3 À titre dérogatoire, si le prestataire ne peut proposer ce service, il est possible de le labelliser à condition qu'il y ait une laverie automatique à proximité (moins de 600 mètres).	☐	☐	☐	
1.4 Le prestataire met également à disposition un espace pour le nettoyage des vélos équipé à minimum d'un seau et d'une brosse.	☐	☐	☐	
2. Quand les hébergements Accueil Vélo proposent un petit déjeuner, celui-ci est adapté pour que vous puissiez faire le plein d'énergie. Le soir, pour votre étape, si les hébergements Accueil Vélo ne proposent pas de restauration, ils peuvent vous indiquer les solutions existantes à proximité. Rappel : un hébergement qui ne propose pas de restauration le soir et qui est situé dans un territoire ou il n'est pas possible de diner ou de faire des courses et de cuisiner sur place ne peut pas être labellisé Accueil Vélo.				
2.1 Le prestataire propose un petit déjeuner du cycliste qui comprend, en plus de l'offre sucrée traditionnelle, un apport en protéines : oeufs, fromage, laitages, charcuterie, protéines végétales, céréales…	☐	☐	☐	
2.2 Il existe une offre de restauration le soir sur place	☐	☐	☐	
2.3 Si le candidat ne propose pas de restauration sur place, il indique les restaurants à proximité – ou, à défaut, les commerces où il est possible de se ravitailler à moins de 1 km.	☐	☐	☐	

Critère thématique obligatoire pour les campings uniquement	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Les campings Accueil Vélo, en plus des critères précédent, proposent des emplacements nus dédiés à l'installation des touristes à vélo avec un tarif adapté. Ils vous donnent la possibilité d'accéder à des tables et des chaises à l'extérieur ainsi qu'un espace abrité.				
1.1 Le prestataire propose des emplacements nus dédié à l'installation des touristes à vélo.	☐	☐	☐	
1.2 Le prestataire propose un tarif adapté aux clientèles : par tarif adapté, il faut entendre « emplacement nu sans voiture ni électricité ».	☐	☐	☐	
1.3 Les emplacements réservés aux touristes à vélo sont :	☐	☐	☐	
1.3.1 autant que possible, ombragés	☐	☐	☐	
1.3.2 situés à proximité du local vélo fermé et sécurisé.	☐	☐	☐	
1.4 Le camping met à disposition des touristes à vélo :	☐	☐	☐	
1.4.1 un espace commun abrité avec table et chaises	☐	☐	☐	
1.4.2 et au moins une table extérieure.	☐	☐	☐	

Grille d'évaluation hébergement

Critère thématique optionnel	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Certains hébergements Accueil Vélo vont encore plus loin pour vous faciliter vos vacances à vélo en vous proposant un transfert de bagages et/ou la possibilité de laisser votre véhicule garé chez eux pendant votre voyage à vélo				
1.1 Le prestataire propose un service de transfert de bagages	☐	☐	☐	
1.2 Si oui, il communique sur l'existence de ce service et les conditions de fonctionnement et de tarification.	☐	☐	☐	
1.3 Le prestataire propose aux touristes à vélo de laisser leur véhicule garé sur le lieu d'hébergement pendant leur voyage à vélo (garage mort)	☐	☐	☐	
1.4 Si oui, il communique sur l'existence de ce service et les conditions de fonctionnement et de tarification.	☐	☐	☐	

Date et signature du référent :

Date et signature de l'établissement évalué :